

VIVENDI SE

Société Européenne

42, avenue de Friedland

75008 - PARIS

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VIVENDI SE

Société Européenne

42, avenue de Friedland
75008 - PARIS

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société VIVENDI SE

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 536 940 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Deloitte & Associés

 *Claire Pajona*

Claire PAJONA

 *Frédéric Souliard*

Frédéric SOULIARD



Thierry QUERON

Secrétaire général du Groupe
Membre du Directoire

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES DE MECENAT ET DE PARRAINAGE – EXERCICE 2022

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 1 536 940,00 euros (un million cinq cent trente-six mille neuf cent quarante euros).

Paris, le 15 mars 2023



P/Le Président du Directoire
Le Secrétaire général,
Frédéric Crépin

PARRAINAGE VIVENDI SE - ANNEE 2022

Libellés

1000 Visages Productions

ALMA

Association bourse au mérite Rubika

Assoc. Fr. du Festival Inter. des Séries (AFFIS)

Association Orchestre à l'École

Association Sing'in

Bibliothèque nationale de France

Cité de la musique Philharmonie

Colombbus

Commune de Lyon Célestins Théâtre

Compagnie des sans père

CREA (Création Vocale et Scénique)

Ecole Cartoucherie Animation Solidaire

Elisecare

Fondation Apprentis Auteuil

Fondation Bordeaux Université

Fondation de France

Fondation de la 2^{ème} chance

Fondation Mines ParisTech

Fonds de dotation nouveaux lecteurs

Force Femme

French American Foundation France

Graine d'Orateur Seine Saint-Denis

Institut Curie

Institut Montaigne

La Chance, pour la diversité dans les médias

La Cinéfabrique

La Fabrique Opéra

Le Club des Juristes

Le Labo des Histoires

Odéon Théâtre de l'Europe

Paris Mozart Orchestra

SAMAMVP Amis Musée Art Moderne de Paris

Sauve Qui Peut- Le Court Métrage

Sport dans la ville